

Aménagement et finition du bâtiment

Le ou la titulaire de ce bac pro intervient sur des chantiers, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation de bâtiments. Il ou elle réalise différents travaux d'aménagement intérieur des locaux (cloisons, plafonds), s'occupe de la pose de revêtements (murs, sols) et applique les produits de finition à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.

Il ou elle sait lire un dossier de définition d'un chantier, établir ensuite les besoins en matériaux, estimer les coûts, préparer éventuellement les devis et un calendrier prévisionnel des travaux.

Placé-e sous la responsabilité de son-sa chef-fe d'entreprise ou d'un-e conducteur-trice de travaux, le ou la titulaire de ce bac pro est également chargé-e d'encadrer et d'animer une petite équipe de quatre ou cinq personnes.

Débouchés

Le ou la diplômé-e travaille principalement dans des entreprises de peinture, petites ou grandes. Technicien-ne de chantier en aménagements et finitions, il ou elle peut intervenir sur des chantiers d'ouvrages neufs, de rénovation ou d'entretien. Après une expérience professionnelle acquise sur les chantiers, il ou elle peut évoluer rapidement vers la qualification de chef-fe d'équipe.

Métiers accessibles :

- Carreleur-euse-mosaïste
- Peintre en bâtiment
- Plâtrier-ère plaquiste
- Solier-ère-moquetriste
- Staffeur-euse-ornemaniste
- Façadier-ère

Accès à la formation

En 3 ans. Admission de droit en 2^{de} pro : après la classe de 3^e.

En 2 ans. Admission conditionnelle en 1^{re} pro : après un CAP du même domaine.

Qualités requises :

- soin
- adresse
- sérieux
- organisation
- bonne résistance physique

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Statistiques

En 2014, dans l'académie d'Amiens : 32 élèves présentés, 29 admis.

Enseignements professionnels

- **Contexte administratif et juridique de la construction** : procédures administratives, garanties...
- **Communication technique** : les dossiers techniques, les croquis, le dossier d'architecte...
- **Approche scientifique et technique des ouvrages** : étude d'un ouvrage, mécanique des matériaux, acoustique, performance énergétique...
- **Technologie de construction** : ouvrages du bâtiment, matériaux du bâtiment, histoire des techniques...
- **Techniques** : assemblage et montage, finition, contrôle, manutention et stockage, mise en oeuvre sur chantier
- **Les matériels et outillages**
- **la santé et sécurité au travail**
- **La gestion de travaux** : mise en oeuvre du chantier, gestion du temps, des coûts et des délais...

Stages (ne concerne pas les apprentis)

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve d'analyse et de préparation :
 - analyse technique d'un ouvrage, coeff. 2
 - préparation et suivi d'une mise en oeuvre sur chantier, coeff. 2
- Epreuve de : réalisation d'un chantier :
 - présentation d'un dossier d'activité, coeff.2
 - implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage, coeff. 3
 - réalisation de travaux de finition et de décoration, coeff. 3
 - économie – gestion, coeff. 1
 - prévention – santé – environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Epreuve de langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire-géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Epreuve d'éducation physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF).

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves de BEP Aménagement finition (facultatif pour les apprentis).

Bac pro Aménagement et finition du bâtiment

Reproduction même partielle interdite sans autorisation et indication de la source.

Poursuites d'études

Le bac pro permet de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre ses études, notamment en BTS. L'admission en BTS se fait sur dossier.

Par exemple :

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Aménagement finition (*hors Picardie*)
- Brevet professionnel (BP) Peinture revêtements
- BP Plâtrerie et plaque
- Mention complémentaire (MC) Peinture décoration

Où se former en Picardie ?

En lycée public :

- LP Colard Noël, Saint-Quentin (02)
- LP Jean - Baptiste Corot, Beauvais (60)
- LP de l'Acheuléen, Amiens (80)

en savoir +

- www.onisep.fr/voie-pro
- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e », « Après le bac pro »
- Diplômes « Les bacs pro », « Du CAP au BTS-DUT »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller ou une conseillère d'orientation-psychologue.